Image not found or type unknown

Risque de refus de titre de séjour

Par **samiyo**, le **24/06/2017** à **00:58**

Bonjour,

Voici ma situation :
2013, j'ai effectué ma première année en prépa physique.
2014, deuxième année prépa physique que j'ai validée.
2015, deuxième année prépa physique (5/2).
2016, je suis passé en L2 physique mais j'ai eu des problèmes de santé au cours de l'année dont 3 mois sont justifiés par certificats médicaux. Je suis en vu de passer mes rattrapages pour cette année mais malheureusement, des matières restent irratrapables.

Aurai-je des problèmes vis à vis de la préfecture si je redouble cette année ? Peuvent-ils me refuser un renouvellement de titre de séjour étudiant ?

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **24/06/2017** à **10:29**

bonjour,
pour obtenir le renouvellement de votre titre de séjour étudiant, l'administration vérifiera:
Le caractère réel et sérieux de vos études notamment en vérifiant:
- votre assiduité aux cours
- vos résultats aux examens,
- les diplômes que vous obtenez,

- les explications que vous fournissez si vous changez de cursus.

il est donc possible que le renouvellement vous soit refusé.

salutations

Par **samiyo**, le **26/06/2017** à **00:38**

même si j’étais malade pendant 4 a 5 mois et c'est justifié par des certificat médicaux ?

Par **amajuris**, le **26/06/2017** à **09:28**

ce sera à l'appréciation de la préfecture, elle examinera vos études depuis 2013, votre maladie n'étant intervenue qu'en 2016.

Par **amajuris**, le **26/06/2017** à **09:33**

ce sera à l'appréciation de la préfecture, elle examinera vos études depuis 2013, votre maladie n'étant intervenue qu'en 2016.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés